



# Amilure

Les Amis de la Montagne de Lure

Mme la Présidente du Parc Naturel Régional du Luberon  
Mme la Directrice du Parc Naturel Régional du Luberon  
Mme la Chargée de mission maîtrise de la  
demande énergétique et transition énergétique  
60, place Jean Jaurès 84400 APT

Redortiers, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

Objet : Projet de parc photovoltaïque à Lurs

Mesdames

Nous avons été alertés par le nouveau collectif citoyen de Lurs constitué pour obtenir des informations concrètes et précises sur un projet de parc photovoltaïque qui serait en phase d'instruction au lieu-dit les Pierras.

Nous avons tenté, en vain, d'obtenir de la mairie les pièces administratives et les études afférentes.

Nous ne comprenons pas cette « omerta » qui provoque une défiance envers les élus et aussi envers le PNRL puisqu'il se dit que la zone de silence inscrite au PLU et validée comme telle par le parc serait en instance de déclassement par vos services.

La proximité du Prieuré de Ganagobie pourrait justifier le maintien d'une telle zone d'autant que celle-ci est authentiquement un secteur forestier reconnu d'intérêt écologique majeur dans le PLU en vigueur, parcouru par le cours d'eau du Buès avec ses vasques qui font le bonheur des promeneurs et baigneurs amoureux d'espaces naturels.

Nous sommes vigilants sur toute implantation d'installations industrielles photovoltaïques dans les zones naturelles, forestières et agricoles et nous craignons que l'effet cumulé des projets dans et autour du massif de Lure suscite un rejet par la population locale pour l'atteinte au paysage et à la qualité de vie du territoire. Au moment où le Parc du Luberon ambitionne d'élargir son périmètre en incluant des villages du piémont de Lure labellisés réserve de biosphère, ne pensez-vous pas que la facilitation par une validation de vos services, d'un projet fortement impactant pour l'environnement rejaillirait négativement ?

Après Cruis et Ongles, le projet de Lurs ne serait-il pas celui de trop ?

Nous nous opposons aux projets industriels visant la pure spéculation par des opérateurs plus soucieux de leurs profits que d'enjeux écologiques ou patrimoniaux.

Nous ne nous opposons pas à certains projets qui nous paraissent raisonnables, car ils présentent des conditions acceptables pour aller vers la transition énergétique exigée par le réchauffement climatique.

Nous soutenons résolument dans ce cas l'action du collectif de Lurs qui exprime une volonté de contribuer à la réflexion d'une « potentielle » autonomie par l'installation de panneaux photovoltaïques sur des zones anthropisées, en toiture, notamment sur les bâtiments publics.

La préservation des espaces boisés, même ceux considérés comme de faible intérêt écologique vaut mieux que l'artificialisation des sols qui abritent une biodiversité indispensable à l'attrait de nos sites et paysages et à la qualité de vie de nos villages ruraux.

Aussi nous vous demandons de **reconsidérer les critères** qui vous ont conduit à envisager le déclassement de la zone de silence de Lurs et **d'inviter les élus locaux à communiquer en toute transparence sur leurs intentions avec l'ensemble de la population locale et des associations qui la représentent.**

Ceci est inscrit comme un des principes fondamentaux mentionnés sur votre site à la rubrique « comment développer l'énergie photovoltaïque sur le territoire dans le respect des patrimoines, des paysages et de l'environnement :

- L'acceptabilité sociale et l'implication des citoyens est un enjeu fort : la concertation autour de ces projets doit être organisée. »

Si les écrits ont un sens, vous ne pourrez pas cautionner un nouveau sacrifice environnemental sur votre territoire.

Veillez croire, Mesdames, à nos meilleurs sentiments

Le Conseil d'Administration d'Amilure